

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2022108	Date d'inspection Le 15 mai 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 5 dossiers sur 15.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 5 dossiers sur 15.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- L'équipement fix est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installée selon les instructions du fabricant.
- Discussion avec l'exploitante à propos de l'ombre extérieure qui sera à vérifier et ajouter pendant la saison estivale.

Pendant ma visite les enfants sont calmes et l'éducatrice à l'écoute.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mai 2023

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mai 2023

Date